

**MEMORANDUM DE LA COALITION DES FORCES DEMOCRATIQUES SUR LES RECENTS
DEVELOPPEMENTS DE LA LONGUE CRISE SOCIO-POLITIQUE AU TOGO**

Sommaire

1	LA REVOLTE DES OPPRIMES CONTRE LES OPPRESSEURS.....	2
1.1.	DES MANIFESTATIONS PACIFIQUES REPRIMEES DANS LE SANG	3
1.2.	LES FORCES DEMOCRATIQUES UNIES POUR PORTER LES REVENDICATIONS DU PEUPLE	4
2	LE REFUS DU REGIME RPT-UNIR DE REALISER LES REFORMES	6
3	LE RETOUR A LA CONSTITUTION ORIGINELLE DU 14 OCTOBRE, UNE ETAPE INCONTOURNABLE POUR LA MARCHÉ DU TOGO VERS LA DEMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT	7
4	L'ATTITUDE IRRESPONSABLE DU POUVOIR FACE A UNE REVENDICATION LEGITIME DES POPULATIONS	10
4.1.	UNE DEMARCHE PARLEMENTAIRE TOTALEMENT VICIEE	10
4.2.	UN REFERENDUM POUR PERPETUER LA DICTATURE	11
4.3.	L'INSTRUMENTALISATION DE CERTAINS PARTENAIRES SOUS-REGIONAUX ET INTERNATIONAUX.....	12
5	NOS ATTENTES.....	13
5.1.	L'APPEL A LA RAISON ET AU BON SENS PATRIOTIQUE POUR SAUVER LE TOGO ET PRESERVER LA PAIX ET LA STABILITE DANS LA SOUS-REGION	13
5.2.	L'APPEL A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	14

1 La révolte des opprimés contre les oppresseurs

La révolte estudiantine du 5 octobre 1990 et les grands soulèvements populaires qu'elle a suscités à travers tout le pays contre le régime autocratique qui gouvernait alors le Togo depuis plus d'un quart de siècle, aura été le point de départ de la longue et douloureuse marche du peuple togolais vers la démocratie, l'Etat de droit, et la bonne gouvernance.

Malgré le traumatisme des nombreuses pertes en vies humaines et les blessures indélébiles laissées dans les cœurs, ce processus a permis la tenue de la Conférence nationale souveraine des forces vives de la Nation qui a débouché sur une transition, malheureusement chaotique. Nonobstant les difficultés et les entraves de toutes sortes auxquelles elle a été confrontée, cette transition a permis de doter notre pays d'une Constitution consensuelle, adoptée le 27 septembre 1992 avec près de 98% des suffrages exprimés par 74% des électeurs et promulguée le 14 octobre 1992.

En dépit des engagements répétés du chef de l'Etat, le Général Gnassingbé Eyadéma, à ne jamais toucher à une seule virgule de la Constitution consensuelle du 14 Octobre 1992, ladite Constitution a été charcutée, tripatouillée une première fois en 2002, vidée de toute sa substance et détournée de sa mission initiale de démocratisation de la vie nationale pour devenir un instrument de confiscation du pouvoir à vie pour le Général Gnassingbé Eyadéma.

A la mort de ce dernier le 5 Février 2005, son fils Faure Gnassingbé a été porté au pouvoir à la faveur d'un coup d'état militaro-constitutionnel perpétré par un groupe d'officiers de l'armée soutenus par une Assemblée nationale exclusivement composée de Députés issus du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), l'ancien parti unique présidé de père en fils par les Gnassingbé. Cette assemblée a procédé à de nouveaux tripatouillages de la Constitution en 2005 seules aux fins de consolider le pouvoir dynastique des Gnassingbé sur le Togo.

C'est ainsi qu'après 38 ans de règne du père, le nouveau règne du fils dure depuis plus de douze ans déjà, sans aucune perspective légale de fin en raison du verrouillage de toutes les institutions de la République et plus particulièrement celles qui sont impliquées dans le processus électoral. De fait, au Togo, le bulletin de vote a perdu tout son sens et le pouvoir d'Etat est confisqué par une minorité qui l'exerce à son profit exclusif sans se préoccuper des souffrances endurées au quotidien par la majorité du peuple togolais.

Pour remédier à cette situation anormale d'un système politique qui se réclame pourtant des principes de République et de Démocratie, les principaux acteurs de la scène politique togolaise ont conclu et signé le 20 Août 2006, l'Accord Politique Global (APG) dont le chapitre III a fixé les réformes politiques, constitutionnelles et institutionnelles à réaliser pour permettre à notre pays de connaître une vie démocratique normale telle qu'elle avait été définie par la Constitution originelle du 14 octobre 1992. Depuis 11 ans, l'Opposition revendique en vain l'application de l'APG et la mise en œuvre des réformes préconisées afin de remettre le Togo sur la voie de la démocratie.

Face au refus obstiné du régime RPT-UNIR de réaliser les réformes, l'opposition a lancé depuis le début du mois d'Août 2017, une série de grands mouvements populaires de protestation pacifiques pour exiger la mise en œuvre des réformes politiques, constitutionnelles, institutionnelles et électorales préconisées par l'APG

1.1. Des manifestations pacifiques réprimées dans le sang

La marche de protestation organisée le 3 Août 2017 par la Coalition « Combat pour l'Alternance Politique » (CAP2015) à travers les rues de Lomé aura été le point de départ du réveil des consciences populaires face au drame sociopolitique togolais. Elle a été suivie deux semaines plus tard par celle du Parti National Panafricain (PNP) qui a drainé des centaines de milliers de Togolais dans les rues de Lomé, Kara, Sokodé, Bafilo et Anié le samedi 19 Août 2017 pour des marches pacifiques de protestation contre le verrouillage de la démocratie au Togo et pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel que le peuple togolais a souverainement adopté par référendum en 1992.

Ces manifestations pacifiques du PNP avaient été féroce ment réprimées dans le sang, avec d'impressionnants déploiements de matériel de guerre et des éléments des forces armées et de sécurité qui n'ont pas hésité à tirer à balles réelles sur des manifestants aux mains nues. Le bilan de cette utilisation anormale, disproportionnée et inhumaine de la force brute contre des citoyens dans l'exercice de leurs droits constitutionnels est de deux morts parmi les populations civiles et de nombreux blessés dont certains grièvement parmi les manifestants et les éléments des forces de sécurité.

Alors que les auteurs de ces forfaits sont en totale liberté et prêts à tout moment à se livrer à d'autres exactions contre les populations, de nombreux militants et responsables du PNP ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement au terme de procès expéditifs parfois en catimini sans la présence des avocats.

Face au refus persistant des autorités togolaises d'écouter les cris de détresse des populations, CAP 2015 qui regroupe cinq partis politiques de l'Opposition Alliance Nationale pour le Changement -ANC-, Convention Démocratique des Peuples Africains -CDPA- Démocrate Socialiste Africain -DSA-, Pacte socialiste pour le renouveau -PSR-, Union des démocrates socialistes du Togo -UDS Togo-, le « Groupe des six » qui regroupe six autres partis politiques de l'Opposition (Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral -ADDI-, Forces Démocratiques pour la République -FDR-, Le Togo Autrement, Les Démocrates, Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement -MCD-, Parti des Togolais), Parti National Panafricain -PNP-, Santé du Peuple et Comité d'Action pour le Renouveau -CAR-. Soit au total, 14 partis politiques de l'Opposition démocratique qui ont pris la résolution d'unir leurs forces et leurs énergies pour travailler ensemble aux côtés des populations en vue de faire aboutir leurs revendications légitimes. Ils ont décidé de fonder leur collaboration sur la même Plateforme revendicative en quatre points, à savoir :

- a) le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992,
- b) la révision du cadre électoral y compris l'instauration du droit de vote pour les Togolais de l'étranger ;
- c) le déverrouillage des Institutions de la République et,
- d) la libération de tous les prisonniers politiques et de toutes les personnes détenues depuis les manifestations des 19 et 20 Août 2017

1.2. Les Forces Démocratiques unies pour porter les revendications du peuple

C'est autour des revendications contenues dans cette plateforme politique que les 14 partis de l'opposition démocratique ont appelé les populations togolaises à des marches pacifiques de protestation les 6 et 7 septembre 2017 à Lomé et dans tous les chefs-lieux de préfecture sur toute l'étendue du territoire national. Ces manifestations ont connu un succès historique et ont drainé plus d'un million de Togolais dans les rues à travers tout le pays. D'autres partis politiques de l'opposition ainsi que des organisations de la société civile se sont joints au mouvement. Les Togolais de la diaspora s'étaient également mobilisés massivement pour apporter leur soutien aux revendications des forces démocratiques à travers des manifestations organisées dans leurs pays de résidence partout dans le monde.

Malgré leur caractère pacifique, ces manifestations ont été, une fois encore, marquées par une répression féroce et barbare exercée par les forces de l'ordre et les militaires contre des populations civiles aux mains nues. Dans les villes de Sokodé, Anié et Lomé, cette répression, perpétrée parfois en pleine nuit, a occasionné de nombreux blessés, des arrestations et la saisie de centaines de motos et d'autres biens matériels. A Bè et dans d'autres quartiers de Lomé, les forces de l'ordre et les militaires ont pourchassé les jeunes, jusqu'à l'intérieur des maisons où ils s'étaient réfugiés et ont violemment battu et molesté les habitants, dont certains sont des personnes âgées et des malades non impliqués dans les manifestations, avant d'embarquer avec eux les manifestants.

Au regard des menaces proférées avant les manifestations par le ministre de l'administration territoriale et celui de la sécurité, tout porte à croire que ces violences avaient été soigneusement planifiées et organisées par le régime RPT/UNIR afin d'étouffer les revendications légitimes des populations togolaises dans le seul but de se maintenir au pouvoir malgré le rejet massif dont il est l'objet de toutes parts. Ces répressions n'ont fait que renforcer la détermination des populations togolaises à poursuivre les mouvements de contestation. Les partis politiques de l'opposition et les organisations de la société civile ont fait bloc pour condamner ces violences et exiger la mise sur pied d'une Commission d'enquête indépendante capable de faire la lumière sur ces événements et situer les responsabilités.

Pour dénoncer l'attitude du gouvernement et réitérer ses revendications, la Coalition CAP 2015-Groupe des six-PNP-Santé du Peuple-CAR avait convié les populations togolaises à de nou-

velles marches pacifiques de protestation sur toute l'étendue du territoire national le mercredi 20 et jeudi 21 septembre 2017.

A l'issue de ces manifestations, la Coalition des Forces Démocratiques a observé avec beaucoup de colère que lesdites manifestations citoyennes pacifiques ont été une fois encore, réprimées avec une brutalité hors norme dans la partie septentrionale du pays jusque-là considérée par le régime comme son fief électoral et sa chasse gardée politique. Comme ce fut le cas lors des manifestations des 6 et 7 septembre 2017 à Lomé, le gouvernement a mis à contribution des militaires et des miliciens pour violenter les populations à Mango (préfecture de l'Oti), Kara (préfecture de la Kozah), Bafilo (Préfecture d'Assoli), Sokodé et Kparatao (Préfecture de Tchaoudjo). Le bilan de cette nouvelle répression dépasse tout entendement.

- A Mango, on a enregistré le décès d'un enfant de moins de 9 ans et des dizaines de blessés dont certains grièvement. Ce bilan est le résultat d'une expédition punitive menée tard dans la nuit sans discontinuer jusqu'au petit matin par des militaires tirant à balles réelles sur tout ce qui bouge et incendiant des maisons partout dans la ville. On enregistre plus de 500 réfugiés au Ghana et des personnes se cachant en forêt.

- A Bafilo, 77 blessées ont été enregistrés dont 4 cas graves évacués vers le centre hospitalier régional de Sokodé. Comme à Mango, ce triste bilan est le résultat d'une expédition punitive menée également sans discontinuer jusqu'au matin par des militaires.

- A Kara, des agressions ont été perpétrées contre des responsables de l'opposition dans leur domicile. L'un d'entre eux a été étranglé et laissé pour mort.

- A Sokodé et Kparatao, on a assisté à un véritable déferlement de forces de défense et de sécurité qui ont procédé, en toute illégalité, à des perquisitions musclées dans les concessions.

Soulignons qu'à l'occasion des manifestations de l'opposition, le gouvernement a maintenant pris l'habitude de procéder à la coupure intégrale du réseau Internet pendant plusieurs jours sur toute l'étendue du territoire, sans se préoccuper des conséquences socio-économiques de ces coupures pour les nombreux secteurs d'activités pour qui Internet est un outil de travail ou une matière première essentielle.

En panne d'argument pour justifier ce déchainement de violences sur des populations civiles aux mains nues, le gouvernement tente de présenter tous ses actes de violence, surtout à Mango, comme émanant de manifestants habillés en rouge, pour insinuer qu'il s'agit de militants du PNP.

2 Le refus du régime RPT-UNIR de réaliser les réformes

A travers ces manifestations, les Togolais s'insurgent en réalité, contre un régime oligarchique qui gouverne sans partage le Togo depuis plus d'un demi-siècle, qui a fait main basse sur toutes les ressources nationales et qui s'est méthodiquement employé à verrouiller toutes les institutions de la République pour rendre impossible toute forme d'alternance démocratique par la voie des élections.

Entre les principes démocratiques clamés et les faits vécus au quotidien par les Togolais, entre le discours d'une prétendue justice sociale et de bien-être pour tous et la réalité des actes, la faille est cruelle et béante. Les Togolais ont aujourd'hui toutes les raisons de se sentir trompés, floués, appauvris et trahis. Les mouvements de protestation qui secouent actuellement le pays ont pour seule signification, la révolte de la majorité opprimée et dépouillée de ses ressources, de ses droits et de sa dignité contre une minorité qui opprime, bafoue les droits les plus élémentaires et qui s'est accaparé l'essentiel des ressources nationales.

Depuis 11 ans, le régime RPT-UNIR multiplie les subterfuges et les manœuvres dilatoires pour empêcher la réalisation des réformes politiques préconisées par l'APG pour ramener le Togo à l'ordre constitutionnel consensuel adopté par le peuple togolais en 1992 et déverrouiller les institutions de la République dont le fonctionnement normal a été sclérosé par les tripatouillages de 2002 et 2005. Ces tripatouillages ont ramené la Constitution du 14 octobre 1992 au niveau de celle qui avait régi le régime à parti unique. Le refus du régime de réaliser les réformes constitutionnelles et institutionnelles prescrites par l'APG pour revenir à la lettre et à l'esprit de la Constitution originelle du 14 octobre 1992, voilà la cause fondamentale de la crise actuelle.

Au lieu de répondre aux revendications légitimes des populations, le régime RPT/UNIR préfère s'enfermer dans son autoritarisme excessif habituel. Pour tenter de désamorcer l'étau qui se resserre autour de lui, le chef de l'Etat a fait adopter par les seuls députés de son parti un projet de loi de réformes constitutionnelles qui institue une fausse limitation des mandats et octroie une présidence à vie à Faure Gnassingbé.

3 Le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre, une étape incontournable pour la marche du Togo vers la démocratie et l'Etat de droit

Au regard de l'adhésion de plus en plus massive des populations à la plateforme revendicative des forces démocratiques, le combat pour la démocratie au Togo a cessé d'être un combat politique entre le pouvoir et l'opposition. Il est devenu un combat citoyen entre le peuple togolais et la minorité qui a fait de notre pays son patrimoine privé. Ce que les Togolais exigent désormais, c'est le rétablissement des conditions d'une vie démocratique normale telles qu'elles avaient été définies par la Constitution originelle approuvée à près de 98% par le peuple lors du référendum du 27 Septembre 1992.

La forte mobilisation populaire autour du mot d'ordre du retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992 témoigne de l'indéfectible détermination des populations à remettre le Togo sur la voie de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance politique, économique et sociale. Cette puissante mobilisation est également le fruit de la volonté désormais inébranlable de tous les partis politiques de l'Opposition démocratique, au-delà de leurs spécificités et de leurs particularités, de mutualiser leurs forces et leurs énergies autour d'un objectif commun, celui de mettre un terme définitif au monolithisme et à l'autocratie sur la « Terre de nos Aïeux ».

Dans cette perspective, le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992 est désormais une étape incontournable. Cette exigence n'est ni idéologique, ni sectaire. Elle n'est dressée contre personne. Elle relève de l'intérêt supérieur du Togo, du bon sens politique et social et du respect absolu dû à la voix du peuple souverain. Les tripatouillages successifs opérés parfois nuitamment par le régime RPT/UNIR en 2002 et 2005 sur la Constitution originelle de 1992 constituent un crime impardonnable contre la démocratie, contre l'unité et la cohésion nationales. Ces tripatouillages n'avaient pas d'autres finalités que de restaurer dans les faits, le système à parti unique qui a permis aux Gnassingbé père et fils, de totaliser plus de 50 ans au pouvoir.

C'est le lieu de rappeler certaines vérités fondamentales qui justifient à elles seules, la légitimité de l'exigence du retour à la Constitution originelle de 1992. Le 27 Septembre 2017, cela faisait exactement 25 ans jour pour jour que les Togolais avaient adopté, lors du référendum historique, la Constitution de la IV^{ème} République à une écrasante majorité de près de 98% des suffrages exprimés avec un taux de participation inédit de plus de 74%. A travers ce plébiscite, les Togolais pensaient avoir définitivement tourné la page de la dictature, du monolithisme, de la prévarication et de l'Etat de non droit qui sévissaient alors sur la « Terre de nos Aïeux » depuis plus d'un quart de siècle.

Cette unanimité nationale autour du projet de Constitution n'était pas le fait du hasard. Le texte soumis aux Togolais s'était attaché à refléter fidèlement les grandes orientations définies par la Conférence nationale souveraine pour la fondation d'une nouvelle société togolaise réellement démocratique, respectueuse des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouver-

nance. Cette Constitution originelle adoptée par le peuple togolais souverain le 27 septembre 1992 et promulguée le 14 octobre 1992 avait été conçue pour répondre à une triple préoccupation :

- restaurer l'unité et la cohésion nationales fortement mises à mal par 25 ans de tribalisme et d'ethnicisme érigés en méthode de gouvernement ;
- rompre définitivement avec l'exercice dictatorial et oligarchique du pouvoir d'Etat concentré entre les mains d'un seul individu ou d'un seul clan qui tient la grande majorité des Togolais en situation d'esclaves ;
- engager irréversiblement le Togo sur la voie de la démocratie, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et du développement.

La conception de la Constitution originelle de 1992 n'a pas été une œuvre solitaire émanant d'une seule personne ou d'un groupe sectaire. Elle ne s'est pas faite nuitamment, en catimini. Elle a été le fruit d'une réflexion collective menée dans un cadre multidisciplinaire regroupant des représentants des différentes composantes de la société togolaise. Chaque article de cette Constitution avait fait l'objet de discussions minutieuses pour parvenir à un large consensus au sein de la classe politique, toutes tendances confondues, y compris le RPT au pouvoir. Le long travail de réflexion qui a abouti au projet final n'était pas réalisé en vase clos. Les populations étaient régulièrement informées à travers un excellent travail de pédagogie mené à la fois par les partis politiques et les organisations de la société civile.

Le consensus politique était si fort et si large que le chef de l'Etat à cette époque, le Général Gnassingbé Eyadéma, était intervenu à deux reprises pour appeler les Togolais à voter « OUI » au référendum du 27 septembre 1992. Une première fois le 20 septembre 1992 en pleine campagne référendaire et une deuxième fois, le 26 septembre 1992, la veille du référendum dans un message à la Nation où il appelait les Togolais à « voter massivement « OUI » au référendum constitutionnel pour faire table rase du passé et se pardonner mutuellement ».

Les dispositions pertinentes contenues dans la Constitution originelle de 1992 portant sur la limitation du nombre de mandats que peut exercer un Président, la durée des mandats, le mode de scrutin uninominal à deux tours pour l'élection du Président de la République et des députés, les modalités de désignation et les prérogatives du Premier Ministre, la composition de la Cour constitutionnelle étaient non seulement des garde-fous prévus par le législateur afin de prévenir toute résurgence autocratique, mais aussi et surtout pour permettre à notre pays de vivre une vie démocratique normale.

Afin de doter le pays d'une Constitution impersonnelle et inclusive, les rédacteurs n'avaient inscrit dans cette Constitution originelle de 1992 aucune disposition excluant Monsieur Gnassingbé Eyadéma des élections présidentielles qui allaient suivre alors qu'à l'époque, le peuple était quasi unanime à réclamer son départ sachant qu'il avait déjà 25 ans de pouvoir à son actif. Toute la classe politique, y compris le RPT, était d'accord pour que, plus jamais, sur la Terre de nos aïeux, nul ne puisse plus exercer plus de deux mandats présidentiels de 5 ans, que ce soit de façon continue ou discontinue. C'était le sens profond de la fameuse formule « *En aucun*

cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats » que tout le monde avait pourtant applaudie à l'époque.

Le débat qui avait abouti à l'introduction de cette phrase a duré plusieurs semaines. Toutes les options avaient été étudiées. C'est à la quasi-unanimité que le principe de la limitation à deux mandats présidentiels (en continu ou en discontinu) et du mode de scrutin uninominal à deux tours pour les deux élections majeures avaient été retenus. Le texte final avait été adopté par près de 98% des électeurs parce qu'une très large majorité des Togolais se sont reconnus dans le consensus politique qui leur était proposé. Le souci de l'intérêt supérieur du Togo, le bon sens politique et social et le respect absolu dû à la voix du peuple souverain l'avaient emporté sur toutes autres considérations.

4 L'attitude irresponsable du pouvoir face à une revendication légitime des populations

4.1. Une démarche parlementaire totalement viciée

Eu regard aux revendications des populations, le projet de loi de révision constitutionnelle adopté récemment par la majorité mécanique RPT-UNIR à l'Assemblée nationale dans le seul but de désamorcer l'étau populaire qui se resserre autour de Faure Gnassingbé et son régime, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, relève de la pure provocation et constitue un acte grave de mépris vis-à-vis du peuple togolais. Ce projet ressuscite une option qui avait été rejetée par tout le monde en 1992, parce qu'elle est une façon déguisée d'instaurer une présidence à vie au profit du clan qui gouverne notre pays depuis plus d'un demi-siècle.

A cet effet, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que les députés de l'Opposition dans toute sa diversité, aient, pour une fois, fait bloc pour dire non à cette grossière supercherie. L'adoption de la proposition d'amendements introduite par l'Opposition et portant sur le préambule et tous les articles touchés par les tripatouillages successifs de 2002 et 2005, soit au total 48 amendements nous paraît à ce jour la seule voie raisonnable pour opérer ce retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992 que réclame le peuple togolais. Continuer, comme le fait le gouvernement, à répondre aux aspirations légitimes du peuple togolais par des violations flagrantes et répétées des procédures parlementaires, la mauvaise foi, l'arrogance et le mépris, est une voie sans issue et une fuite en avant.

Il convient, en effet, de préciser que, pour tenter de corriger le projet bancaire du gouvernement, l'Opposition avait alors introduit des propositions d'amendements portant sur le préambule et tous les articles touchés par les tripatouillages successifs de 2002 et 2005, soit au total 48 amendements visant le retour à la Constitution du 14 Octobre 1992 dans sa version originelle. Pendant que des membres éminents du régime RPT-UNIR déclaraient sur les médias nationaux et internationaux que le projet qu'ils avaient introduit n'était pas figé, le gouvernement avait purement et simplement balayé d'un revers de main les amendements formulés par l'opposition en refusant de les soumettre à l'examen des députés, en violation flagrante de la Constitution et des procédures parlementaires, démontrant encore une fois la mauvaise foi, l'arrogance et le mépris qui ont toujours caractérisé le régime RPT-UNIR.

Face à ce refus obstiné d'examiner les amendements de l'opposition parlementaire, les députés ANC, CAR, ADDI, DSA, FDR, Sursaut Togo et UFC ont quitté la salle laissant les commissaires du gouvernement et les députés du Groupe Parlementaire UNIR continuer leurs travaux. Ainsi, les six députés UNIR, membres de la commission des lois constitutionnelles avaient adopté seuls sans amendements le projet de loi portant modification des articles 52, 59 et 60 de la Constitution du 14 Octobre 1992 présenté par le gouvernement. C'est à travers les médias qu'ils apprendront que les députés de la majorité mécanique ont adopté, non seulement le projet de

loi du gouvernement mais ont introduit en plénière un amendement portant modification de l'article 158. Ce curieux amendement dispose que la limitation de mandat prévue à l'article 59 n'affecte pas les mandats déjà effectués ni celui en cours. En clair, l'effet de la limitation du nombre de mandats présidentiels prévu par l'article 59 est annihilé par les dispositions de l'article 158.

Ce sont ces dispositions ambiguës et contradictoires que le gouvernement s'entête à soumettre au référendum. Une ineptie !

Faure Gnassingbé croit pouvoir, par ce nouveau subterfuge, duper une fois encore les Togolais et gagner du temps en annonçant un hypothétique référendum aux résultats connus d'avance compte tenu de la perversité d'un système électoral entièrement sous le contrôle du gouvernement.

CAP 2015, le Groupe des six, PNP, Santé du Peuple et CAR ainsi que toutes les organisations de la société civile et de la Diaspora entendent poursuivre avec encore plus de détermination aux côtés des populations togolaises le combat contre l'oligarchie RPT-UNIR jusqu'à l'aboutissement des revendications légitimes du peuple.

Ce projet de loi a démontré à la face du peuple togolais et de la communauté internationale, la mauvaise foi manifeste du régime RPT/UNIR et son refus viscéral d'opérer les réformes tant voulues par les Togolais. Ce refus récurrent du régime RPT-UNIR à répondre aux revendications ajouté aux violentes répressions perpétrées par les forces de sécurité et les militaires contre les manifestants a fini par exacerber la colère des populations qui, depuis les manifestations des 6 et 7 septembre 2017 n'attendent plus rien de ce régime en matière de réformes et réclament le départ pur et simple du chef de l'Etat après plus de 50 ans d'un règne sans partage de père en fils. Chose qui est inconcevable au 21^{ème} siècle dans un système qui se dit démocratique et républicain.

4.2. Un référendum pour perpétuer la dictature

Le gouvernement envisage de soumettre à un référendum, le projet de loi qu'il a fait adopter par les seuls députés de sa majorité. Compte tenu, d'une part, du verrouillage systématique par le pouvoir RPT-UNIR, des institutions impliquées dans le processus électoral et, d'autre part, de l'état de pollution avancée du Fichier électoral, le résultat de ce référendum est connu d'avance, comme c'est le cas de toutes les élections organisées par le régime. Il va de soi qu'un référendum organisé dans un tel contexte n'apporterait aucune réponse crédible aux revendications des Togolais. Bien au contraire, ce référendum ne ferait qu'exacerber les colères déjà très fortes des populations face au mépris dont le régime fait preuve à leur égard.

Par ailleurs, les incongruités introduites en catimini par les députés RPT-UNIR dans l'article 158 font de la limitation des mandats, une fausse limitation. En effet, l'introduction dans l'article 158 nouveau d'une disposition stipulant que la limitation des mandats ne concerne pas les mandats passés et le mandat en cours, revient à considérer qu'il n'y aura jamais de limitation de mandats

puisque le mandat en cours ne sera jamais concerné par la limitation, une façon bien insidieuse de perpétuer la dictature au Togo. De plus, la nature du texte à soumettre au référendum garantit la présidence à vie au chef de l'Etat, quel que soit le résultat.

4.3. L'instrumentalisation de certains partenaires sous-régionaux et internationaux

A la lumière de ce qui précède, on ne peut que comprendre et partager l'étonnement et l'indignation des Togolais à la suite de la publication d'un communiqué conjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Africaine (UA) et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

En effet, les Forces démocratiques ont relevé l'incohérence de ce communiqué qui demande, d'une part, au gouvernement de fixer une date pour l'organisation du référendum, approuvant ainsi l'approche d'une solution aux conséquences chaotiques pour le Togo et, d'autre part, à tous les acteurs politiques togolais de poursuivre le dialogue sur cette question importante de manière pacifique conformément aux aspirations légitimes du peuple togolais. Cet appel au dialogue reste ainsi dans la ligne de l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies et de la position de l'Union Européenne, de la France, des USA et de l'Allemagne à travers leur représentation au Togo.

De toute évidence, nous assistons à des manœuvres tendant à instrumentaliser certains partenaires sous-régionaux et internationaux à travers une présentation erronée de la réalité des faits dans le but de les amener à prendre parti et non à aider à des solutions objectives permettant de sortir définitivement de cette crise qui n'a que trop duré.

5 Nos attentes

5.1. L'appel à la raison et au bon sens patriotique pour sauver le Togo et préserver la paix et la stabilité dans la sous-région

Notre combat est un combat pour le Togo, notre patrie, mais aussi pour toute la sous-région ouest-africaine. Ce combat n'est dressé contre personne. Nous avons l'obligation d'aller jusqu'au bout de la démarche réformatrice pour préserver la paix et la stabilité dans la sous-région. Le Togo est aujourd'hui le seul pays de la CEDEAO à n'avoir pas connu d'alternance en un demi-siècle alors que nous prétendons être en démocratie et dans une République.

Dans nos déclarations, nous avons, à plusieurs reprises, lancé des appels au chef de l'Etat, afin que, pendant qu'il en a encore l'opportunité, il prenne la mesure de la situation et accède aux demandes du peuple. Nous en avons appelé également à tous nos compatriotes, civils et militaires, à qui le régime a inculqué des appréhensions et des peurs injustes et injustifiées en cas d'alternance.

Pour notre part, nous prenons ici et maintenant, l'engagement solennel devant le peuple togolais, devant la communauté internationale et devant l'histoire, de proscrire et de combattre tout acte de vengeance et de chasse aux sorcières sur la Terre de nos aïeux pendant et après l'alternance. Nous prenons l'engagement de ne jamais faire nôtres, les pratiques anti-démocratiques et antipatriotiques que nous avons toujours dénoncées et combattues tout au long des 50 ans de régime monolithique qu'a connu le Togo.

Nous avons tous reçu le Togo en héritage. Cet héritage ne peut être considéré et encore moins, géré comme un héritage personnel ou familial.

Voilà pourquoi, dans notre entendement, le retour à la Constitution originelle de 1992 doit nécessairement s'accompagner de discussions sur les conditions du départ de l'actuel chef de l'Etat qui a déjà exercé plus de deux mandats et de la mise sur pied de structures législatives et exécutives de transition chargées de mettre en œuvre les autres points de la plateforme revendicative, notamment : la révision du cadre électoral y compris l'instauration du droit de vote pour les Togolais de l'étranger, le déverrouillage des Institutions de la République, et l'organisation des élections législatives, locales et présidentielles totalement libres, transparentes et démocratiques.

C'est pour atteindre ce noble objectif d'intérêt national que nos partis politiques ont sauté le pas pour réaliser l'unité d'action que le peuple a toujours prônée face à un régime autocratique plus préoccupé par la confiscation du pouvoir à tout prix que par son exercice au profit du peuple togolais.

5.2. L'appel à la communauté internationale

A la communauté internationale, nous disons qu'il est plus facile de prévenir l'incendie que d'avoir à l'éteindre.

Les Forces démocratiques tiennent à dire haut et fort en direction de la communauté internationale que les Togolais n'acceptent plus la dictature qui leur est imposée depuis plus de 50 ans. Leur exigence de démocratie est irréversible et cette fois-ci, rien n'arrêtera la marche du Togo vers la démocratie et l'Etat de droit véritables. La situation qui prévaut au Togo depuis plus d'un demi-siècle est devenue intolérable et doit s'arrêter. Elle doit s'arrêter pour éviter qu'elle finisse par fragiliser la sous-région et servir de terreau à des évolutions qui ne seront pas propices à la paix et au développement. L'entêtement du régime à organiser de force un référendum impopulaire est de nature à créer de graves troubles et à mettre en péril la paix social.

Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne la mesure de la situation et entende les cris de colère des populations togolaises. Nous attendons des partenaires du Togo et de la communauté internationale qu'elle fasse pression sur les autorités togolaises et leur fasse entendre raison afin qu'elles accèdent aux revendications légitimes du peuple togolais qui aspire à la démocratie vraie pour son développement et sa prospérité.

C'est dans un espace démocratique que l'intérêt de chacun est durablement préservé.

Pour CAP 2015 Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON	Pour Le Groupe des Six Nathaniel OLYMPIO
Pour PNP Tchatikpi OURO-DJIKPA	Pour Santé du Peuple Georges William KOUESSAN
Pour CAR Jean KISSI	Fait à Lomé, le 5 Octobre 2017